



Mairie de Cornusse

3 route de Raymond - 18350 Cornusse

Département du Cher

Canton de Nérondes

Tél : 02 48 76 81 85

Fax : 02 48 76 84 98

Mail : mairie.cornusse@wanadoo.fr

A l'attention de Monsieur Michel GAILLARD,

Commission Particulière du Débat Public LGV POCL

68, Rue du faubourg Saint Honoré

75.008 Paris

Cornusse, le 23 janvier 2012

Monsieur,

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir verser au dossier afférant au débat public portant sur la ligne à grande vitesse reliant Paris à l'Auvergne la délibération de notre commune.

En vous remerciant de votre diligence,

Je vous prie d'agréer, Monsieur , mes sincères salutations.

Edith Raquin,

Maire de Cornusse



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2012

Référence
2012_001

Objet de la délibération
Projet de Ligne à Grande Vitesse

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

Date de la convocation
14/01/2012

Date d'affichage
14/01/2012

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Saint
Amand Montrond
Le : 20/01/2012

Et

Publication ou notification du :

L' an 2012 et le 20 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAQUIN Edith, Maire.

Présents : Mme RAQUIN Edith, Maire, Mmes : BAILLY Cécile, RICHETIN Marie-Ange, MM : BERTHAULT Romuald, CORNIEUX Emmanuel, FAVIER Michel, FOURRE Jean-François, PENARD Jean-Louis, RAQUIN Yves.

A été nommée secrétaire : M. PENARD Jean Louis

Objet de la délibération : Projet de Ligne à Grande Vitesse

Madame le maire expose au conseil municipal qu'un projet de Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) est en cours. Il s'agit du projet POCL reliant Paris, Orléans, Clermont-Ferrand et Lyon par une ligne de près de 500 km passant par les régions Auvergne, Bourgogne et Centre.

Quatre tracés sont envisagés : Ouest-sud, Ouest, Médian et Est.

Après examen et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux de la commune de Cornusse, considérant que les habitants de la commune subissent déjà la contrainte du champ de tir obstruant les voies d'accès et que le projet médian engendre moins d'impacts environnementaux et financiers, émettent un avis favorable et souhaitent soutenir le **tracé Median** pour le projet L.G.V. P.O.C.L.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/01/2012
Edith RAQUIN, Maire.

Edith Raquin

